

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 22 juin 2018, à dix-neuf heures au Centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables. L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal à l'ensemble des membres du conseil.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers, Marc-Antoine Thibault et Sylvain Roy sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

Sont absents messieurs les conseillers Patrice Boisjoli, Lucien Thibault et Sylvain Mallette.

1. **Ouverture de la séance**

La séance extraordinaire est ouverte à 19h07 par monsieur le maire Réjean Beaulieu.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

15-06-177

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'accepter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mandat en ingénierie - reconstruction du ponceau chemin de la Rivière-des-Fèves Nord jonction chemin de la Rivière-des-Fèves Sud
4. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. **Mandat en ingénierie - reconstruction du ponceau chemin de la Rivière-des-Fèves Nord jonction chemin de la Rivière-des-Fèves Sud**

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été diffusé sur invitation au moyen du service site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) le 29 mai dernier visant l'octroi d'un mandat en ingénierie - reconstruction du ponceau chemin de la Rivière-des-Fèves Nord jonction chemin de la Rivière-des-Fèves Sud;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres comporte un mode d'octroi à deux enveloppes, contrat en services professionnels en ingénierie;

- CONSIDÉRANT QUE les firmes Groupe-Conseil Génipur inc., Stantec Experts-conseils ltée, Groupe DGS et Groupe PleineTerre inc. ont été invitées;
- CONSIDÉRANT QUE seul le Groupe Pleine Terre inc. n'a pas déposé d'offre le 19 juin.
- CONSIDÉRANT QUE le comité s'est réuni la même journée afin d'étudier les documents des soumissionnaires conformément aux obligations légales.
- CONSIDÉRANT QUE le résultat du pointage préliminaire est de 91.7 pour Stantec Experts-conseils ltée, 71.8 pour Groupe-Conseil Génipur inc et de 75.3 pour Groupe DGS ;
- CONSIDÉRANT QUE les résultats des variables qualitatives ont permis l'ouverture de la deuxième enveloppe, pointage supérieur à 70 de toutes les firmes ;
- CONSIDÉRANT QUE le résultat du prix des soumissions est de 82 965.06\$ pour Stantec Experts-conseils ltée, 38 516.63\$ pour Groupe-Conseil Génipur inc et de 24 374.7\$ pour Groupe DGS.
- CONSIDÉRANT QUE le résultat final des soumissions est de 17.1 pour Stantec Experts-conseils ltée, 31.6 pour Groupe-Conseil Génipur inc et de 51.4 pour Groupe DGS.

EN CONSÉQUENCE,

15-06-178

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'octroyer un mandat au Groupe DGS en ingénierie visant la reconstruction du ponceau chemin de la Rivière-des-Fèves Nord jonction chemin de la Rivière-des-Fèves Sud conformément au contenu de l'offre portant le numéro ao20180529

Que le contenu de l'offre fasse office de contrat entre les parties.

ADOPTÉ

4. Levée de la séance

L'ordre du jour étant complété la séance est levée à 19h16.

Réjean Beaulieu
Maire

Michel Morneau OMA
directeur général